

capés. Bien entendu, cela ne s'est pas matérialisé et la mesure portant sur les services sociaux a été reléguée aux oubliettes.

Nous avions aussi espéré que le comité spécial sur les handicapés, mis sur pied en novembre dernier, aurait présenté son rapport. Malheureusement, le comité a été retardé par les élections que nous connaissons tous bien. Nous espérons également que le comité d'organisation pour les handicapés qui est chargé de mettre sur pied le programme des activités canadiennes devant avoir lieu dans le cadre de l'année des handicapés en 1981 serait en place. En fait, il est en place maintenant—je crois qu'on l'a annoncé aujourd'hui—mais après coup.

Pour montrer notre négligence à cet égard, je signalerai uniquement monsieur l'Orateur, que la Chambre des communes et la colline du Parlement ne disposent toujours pas de rampes d'accès spéciales bien qu'une motion proposée il y a quelques mois à ce sujet ait recueilli le consentement unanime de la Chambre. Si je puis m'adresser à vous directement Votre Honneur, je vous signale que nous avons fait des pieds et des mains pour faire réserver une seule place de stationnement sur la colline afin qu'une personne gravement handicapée puisse garer sa voiture et accéder directement à la Chambre. Voilà ce qui me fait dire que le pouvoir public se fit tirer l'oreille.

● (2215)

Mais les obstacles dus à l'attitude des gens sont bien plus graves que les difficultés d'ordre architectural. Quelqu'un a dit que ce n'est en modifiant la loi que l'on peut adoucir les épreuves terribles que les handicapés physiques doivent endurer. C'est pourquoi j'ai demandé dès le début de cette nouvelle législature qu'on modifie sans plus tarder la loi sur les droits de la personne afin de garantir la protection la plus totale aux invalides et aux handicapés. Le 21 mai, j'ai demandé au ministre si, pour prouver sa bonne foi, elle allait présenter sans tarder cette mesure législative. Voici, malheureusement ce qu'elle a déclaré et je cite le harsard de ce jour:

Je sais l'intérêt tout particulier, encore une fois, que porte le député aux amendements à la loi sur les droits de la personne protégeant au pays tous les handicapés de toute discrimination. C'est un sujet dont nous avons nous-mêmes entrepris l'étude dans les ministères, et que le comité, j'en suis sûre, voudra considérer à son tour.

Ce que je veux faire remarquer, c'est que nous en avons fait l'étude. Il n'est pas nécessaire de recommencer, et ce point ne devrait pas figurer dans le mandat du comité, car le président de la Commission des droits de la personne me l'a affirmé lui-même dans une lettre datée du 29 octobre, dont voici le dernier paragraphe:

Nous avons la preuve que le public approuve vigoureusement toute mesure visant à mettre fin aux injustices dont sont victimes les personnes atteintes d'infirmités.

Et il ajoutait cette phrase très significative:

Je pense que le moment est venu.

L'ancien ministre de la Justice, le sénateur Jacques Flynn, avait confié aux légistes de la Couronne le soin de rédiger un projet de loi. Si je comprends bien, le projet de loi est prêt à être présenté à la Chambre. J'espère que le porte-parole du

L'ajournement

gouvernement qui me répondra ce soir nous dira que le gouvernement le présentera sous peu. Tout le monde l'attend. Il a été rédigé et il devrait être adopté avant l'année internationale des handicapés, soit avant 1981. Si nous attendons le rapport du comité—qui ne sera pas en mesure de faire part de ses constatations avant la fin de décembre—le bill ne pourra pas être adopté avant l'année internationale des handicapés.

Il y a ici ce soir deux leaders à la Chambre: celui de l'opposition officielle et celui du Nouveau parti démocratique. Je suis persuadé qu'ils m'appuieraient si je proposais que nous adoptions sans délai le projet de loi dès que le gouvernement le présentera. Ne tardons plus.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de répondre à mon bon ami le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). Dans sa région, le député réclamait du gouvernement du Canada l'assurance qu'il apporterait des modifications à la loi canadienne sur les droits de la personne afin de bien protéger les handicapés contre toute discrimination. Je lui fais toutefois remarquer respectueusement qu'il s'agit là d'une question à caractère juridique qu'il aurait peut-être fallu poser au ministre de la Justice (M. Chrétien).

Je suis certain que le député est bien conscient qu'il était impossible d'apporter des modifications législatives de cette envergure à temps pour le quatorzième congrès mondial de la réadaptation, auquel il a fait allusion tantôt et qui a eu lieu à Winnipeg au cours de la dernière semaine de juin.

Il ne faut pas en déduire que le gouvernement du Canada ne s'intéresse pas actuellement aux droits des handicapés. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre et comme le disait le député, le gouvernement a créé un comité organisateur pour l'année internationale des handicapés, qui aura lieu en 1981, ainsi qu'un groupe de travail parlementaire en matière des invalides et des handicapés.

M. Dinsdale: Vous êtes très en retard.

M. Parent: Malheureusement, les handicapés sont encore trop souvent traités injustement au travail en raison d'obstacles du milieu, de subtilités administratives ou hélas pour être franc à cause des attitudes adoptées envers eux.

Le député a affirmé, sauf erreur, à la Chambre que les édifices de la colline sont inaccessibles aux handicapés. Je lui ferai poliment remarquer, que l'édifice de la Confédération est pourvu de certaines installations pour les handicapés. Il y a une rampe à l'entrée arrière, de même qu'à l'édifice du Sud et à celui de l'Ouest. Les handicapés peuvent également entrer par les portes arrières de l'immeuble du centre comme me l'a signalé un peu plus tôt mon collègue, le député de Kent-Essex (M. Daudlin).

M. Dinsdale: L'entrée réservée aux marchandises.

M. Parent: Si le député veut parler des tribunes, il est vrai qu'on n'y trouve pas d'installation spéciale.

M. Dinsdale: Il n'y a pas d'endroit pour stationner.